



## Taxe d'apprentissage 2022

### Versement direct au lycée Professionnel et UFA

### Versement en 3 ETAPES

1. Remplissez le bordereau de versement (ci-dessous)
2. Effectuez votre versement direct de taxe d'apprentissage :  
**(13 % de 0.68 % de votre masse salariale 2021)**
3. Le lycée Professionnel édite et vous adresse (par courrier et/ou email) votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre soutien.

---

Bordereau de versement à retourner au :

LYCEE DES METIERS  
LPP – UFA – CFP ST ENNEMOND  
N° UAI : 0421006 R

8-10 rue du Pilat  
42400 ST CHAMOND  
04 77 22 03 03  
s.santos@lpp-st-ennemond.fr

Votre versement direct de taxe d'apprentissage : .....€

- ✓ Par chèque ci-joint  : à l'ordre du LPP ST ENNEMOND  
✓ Par virement  :

IBAN du OGEC LPP ST ENNEMOND, en précisant la référence **TA 2022 et nom de l'entreprise**

FR 76	3000	3042	7000	0200	1389	182
-------	------	------	------	------	------	-----

BIC

**Votre entreprise :**

Nom : ..... SIRET : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Nom et prénom du contact : M.  Mme.  .....

Téléphone du contact : ..... Courriel du contact : .....